

MAIRIE DE SEMONS

306 route de Beaurepaire

38260 SEMONS

Téléphone : 04.74.54.22.15

Fax : 04.74.20.36.05

Le **jeudi 21 septembre 2017 à 20h** le conseil municipal dûment convoqué le 14/09/2017, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul TOURNIER-FILLON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

PRESENTS : *Mmes MM.* TOURNIER-FILLON Jean-Paul - JANIN-BRUSSON Denis - GERARD Jacques - BOURDAT Maryvonne - COLLION Olivier - ALONSO Véronique - LODIER Philippe - DURAND Patricia -

ABSENTS EXCUSES : *MM.* BARBIER Gilles - BOUVIER Régis - CHAPPAT Christian -

Secrétaire de séance : M. JANIN-BRUSSON Denis

M. le Maire ouvre la séance après l'appel du nom des conseillers municipaux, puis donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, lequel est approuvé à l'unanimité.

1. délibération n° 42

Convention de participation financière pour le financement des installations numériques aux écoles

L'école de COMMELLE accueille les enfants de la commune de SEMONS et de la commune d'ARZAY dans le cadre du regroupement pédagogique.

La commune de SEMONS doit participer financièrement pour l'acquisition du nouveau matériel informatique et numérique aux écoles de COMMELLE.

Une convention entre les communes fixe la répartition financière établie à partir du nombre d'élèves pour les communes de SEMONS et de ARZAY.

La participation financière de la commune de SEMONS s'élève à 2348.08€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE l'acquisition du matériel informatique pour l'école de COMMELLE pour un coût total de 16422,87€HT,
 - ACCEPTE sa part contributive fixée à 2348.08€ selon la clef de répartition aux investissements déterminée suivant le nombre d'élèves de la commune de SEMONS accueillis par l'école de COMMELLE,
- Les crédits sont inscrits au budget 2017 en section de fonctionnement au compte 657341.

2. délibération n° 43

Délibération portant convention avec la Ressourcerie de St Siméon de Bressieux

Le Maire expose,

L'association La Ressourcerie de Bièvre-Valloire « porte » un atelier et chantier d'insertion (ACI) sur le territoire de Bièvre Valloire en Isère.

Elle emploie 8 personnes en CDD et 3 personnes en CDI.

L'activité de La Ressourcerie vise à :

- Professionnaliser des salariés en insertion ;
- Agir pour l'environnement ;
- Proposer une offre de service peu couverte sur le territoire : la collecte de tous types de biens à domicile sur rendez-vous ;
- Vendre à bas coût des biens valorisés dans la boutique de La Ressourcerie.

L'insertion par l'Activité Economique (IAE) en milieu rural apparait comme l'un des moteurs, outils et moyens de faciliter l'insertion des publics en difficulté tout en jouant un rôle dans le développement des territoires.

La Ressourcerie effectue la collecte des encombrants en porte à porte sur la commune de SEMONS.

Pour ce service, une contribution versée par la commune de SEMONS à la Ressourcerie est fixée à 180 €.

Une date d'intervention de La Ressourcerie est fixée une fois par an. Les habitants qui souhaitent se débarrasser d'encombrants viennent s'inscrire en mairie en donnant une liste exhaustive.

La mairie communique par mail à La Ressourcerie le nom et l'adresse de l'habitant ainsi que la liste de ses encombrants.

La Ressourcerie peut ainsi évaluer les quantités récupérables possibles en fonction de la taille du camion.

Dès que la capacité du camion est atteinte, La Ressourcerie contacte la mairie qui bloque les inscriptions.

Au regard de l'action sociale de cette intervention, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire de recourir aux services de la Ressourcerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le principe de la collecte des encombrants par la Ressourcerie de ST PIERRE DE BRESSIEUX,
- CHARGE M. le Maire à organiser la collecte des encombrants sur la commune de SEMONS pour l'année 2017,
- AUTORISE M. le Maire à mandater la participation de la commune de SEMONS pour l'année 2017 pour un montant de 180€,
Les crédits sont inscrits au budget 2017 en section de fonctionnement au compte 6218.

3. délibération n° 44

Acquisition de terrains pour réaliser une place dépôt pour la desserte forestière sur la forêt communale de SEMONS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des travaux de place de dépôt de la desserte forestière de la commune de SEMONS, au lieu-dit "le Grand Devez".

Ces travaux comprennent les réalisations suivantes :

- place de dépôt parcelle 12

reprise de l'accès menant à la place de dépôt et de l'insertion sur la RD,
empierrrement d'accès ou réalisation d'un revêtement,
reprise de la place de dépôt avec réalisation des assainissements et de l'empierrrement,
amélioration ou réalisation d'une aire de retournement pour les camions,

- exploitation de la partie nord de la forêt

faciliter la sortie des bois des parcelles 10 et 11,
éviter les risques de conflits d'usage entre la voirie publique et les activités forestières,

- accès parcelle 7

les travaux consisteront en la réalisation d'une place de dépôt empierrée avec un L de retournement,
cette aire de stockage est une zone d'arrivée d'eau, il conviendra de drainer les terrains et de renvoyer l'eau vers le fossé de la route.

Dans le cadre de ce projet de travaux d'intérêt général et d'utilité publique, il est nécessaire que la commune de SEMONS acquiert deux parcelles de bois :

- ✓ section B n° 167 de 1376 m² appartenant à Mme Simone VILLARD de LIEUDIEU,
- ✓ section B n° 2 de 3315 m² appartenant à Mme Simone COLLION de LIEUDIEU.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le prix d'achat et d'autoriser M. le Maire de signer les actes notariés afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le projet d'amélioration de la desserte sur la forêt communale de SEMONS,
- FIXE le prix d'achat des parcelles à 0,35€ le m²,
- CHARGE M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes à l'établissement des actes,
- INSCRIT la dépense au compte 2117 programme 17.

4. délibération n° 45

Forêt communale - programmation du martelage et de la vente de la parcelle 7

Conformément à l'Aménagement Forestier (2010-2029) de la forêt communale de SEMONS, M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser par l'ONF le martelage et la vente de la parcelle n° 7 (la partie en résineux d'environ 11,09 hectares), à l'état d'assiette année 2018 pour une mise à la vente à l'automne année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE la programmation du martelage et la vente de la parcelle 7 canton "Le Grand Devez" selon le mode de commercialisation Gré à Gré contrat bois façonné à la mesure,
- CHARGE M. le Maire d'informer les Services de l'ONF assignés de la réalisation des travaux de martelage.

5. délibération n° 46

Travaux de sécurisation des abords de la salle communale "Grange Bellevue"

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé la sécurisation des abords de la salle "Grange Bellevue" par la mise en place d'une clôture et d'un portail.

Les caractéristiques essentielles des travaux sont :

Entrée Principale

Fourniture et pose d'un portail autoportant métallique - L5M X H1.50M

Accès local technique

Fourniture et pose d'un portail autoportant métallique - L4M X H1.50M

Clôture

Fourniture et pose d'une clôture en treillis soudé plastifié vert - L1.93M X H1.50M

Une consultation a été faite auprès de deux entreprises de serrurerie.

M. le Maire présente les devis et demande au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'Entreprise PIOTIN d'OYEU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE la sécurisation des abords de la salle "Grange Bellevue" consistant en la fourniture et la pose d'une clôture et de deux portails,
- RETIENT l'offre de l'Entreprise PIOTIN d'OYEU pour un montant de 15834,00€HT soit 19000,80€TTC,
- AUTORISE M. le Maire à signer la commande.
Les crédits sont inscrits au budget 2017 en section d'investissement au compte 2181 programme 925.

6. délibération n° 47

Travaux de drainage du terrain de la salle communale "Grange Bellevue"

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de drainage du terrain de la salle "Grange Bellevue".

Les caractéristiques essentielles des travaux sont :

- Recherche de tuyaux des eaux pluviales
- Fourniture et pose d'un regard 40/40
- Fourniture et pose de galets 20/40

Après consultation des entreprises de travaux publics,

M. le Maire présente les devis et demande au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'Entreprise COLLION TP de BOSSIEU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE les travaux de drainage du terrain de la salle "Grange Bellevue",
- RETIENT l'offre de l'Entreprise COLLION TP de BOSSIEU pour un montant de 771,22€HT soit 925,46€TTC,
- AUTORISE M. le Maire à signer la commande.
Les crédits sont inscrits au budget 2017 en section d'investissement au compte 2181 programme 925.

7. délibération n° 48

Travaux de raccordement à l'égout pour le bâtiment de la Mairie et du logement communal

M. le Maire rappelle la fin des travaux de la tranche d'assainissement collectif en bordure du RD 518.

BIEVRE ISERE COMMUNAUTE a installé deux boîtes de branchement.

M. le Maire présente le devis des travaux de branchement de la Mairie et du logement communal, et, il demande au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'Entreprise COLLION TP de BOSSIEU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE les travaux de branchement de raccordement à l'égout de la Mairie et du logement communal,
- RETIENT l'offre de l'Entreprise COLLION TP de BOSSIEU pour un montant de 696.52€HT soit 835.382€TTC,
- AUTORISE M. le Maire à signer la commande.
Les crédits sont inscrits au budget 2017 en section d'investissement au compte 2151 programme 916.